

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique Urbaine,
de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

**PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE
SOUS PROGRAMME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL - PHASE II**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE DE L'ASSAINISSEMENT RURAL AU SENEGAL

1. Le Gouvernement du Sénégal a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) d'un montant de 30 Millions UC en diverses monnaies pour financer le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) sur la période 2009-2013 dans les régions de Kafrine, Tambacounda, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. A ce titre, le Gouvernement du Sénégal a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services suivants :

DEFINITION DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE DE L'ASSAINISSEMENT RURAL AU SENEGAL

2. Cet appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de passation de marchés la publié au mois de mars 2009 dans le « Development Business » des Nations Unies.

3. Les services comprennent : (a) Le diagnostic de la situation actuelle et l'analyse des atouts et contraintes du secteur de l'assainissement rural au Sénégal ; (b) l'analyse des leçons et orientations méthodologiques pertinentes des grands projets d'assainissement rural au Sénégal et dans la sous région ; (c) l'élaboration de la stratégie opérationnelle d'assainissement rural.

4. La Direction de l'Assainissement, maître d'ouvrage invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des

missions comparables, disponibilité de personnel qualifiés, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures GMT.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) au plus tard le 19 octobre 2009 à 12 heures GMT et porter expressément « Mission de définition de la stratégie de mise en œuvre de la composante assainissement rural du PEPAM »

A l'attention de : Adama M'BAYE,
Directeur de l'Assainissement
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de
l'Hydraulique et de l'Assainissement
Direction de l'Assainissement, Villa n° 05, Route du
Front de Terre, en face du Collège Notre Dame du
Liban, BP 47 354 Dakar - Liberté - SENEGAL
Téléphone : (+221) 33 864 63 12 /
Fax : (+221) 33 864 63 13
E-mail : ambaye@orange.sn

7. Une liste de six (six) sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux règles de procédure de la FAD/BAD pour l'utilisation des Consultants (Edition Mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte.